



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2021

\* \* \* \* \*

*L'an deux mil vingt-et-un, le 9 septembre, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.*

**PRÉSENTS** : Mmes GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, MARTINELLI Sylvie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

**ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S** : BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Emilie, BRETON Philippe, BRISSON Noël.

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 7

Absent.e.s excusé.e.s : 4

Pouvoirs : 1

Votants : 8

Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation : 2 SEPTEMBRE 2021

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 7 JUILLET 2021

### A. FINANCES LOCALES :

#### 1. Vente ETESIA - estimation de prix ;

Suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse, Le Maire propose de mettre en vente l'ancien équipement qui avait été mis en service en 2002.

Après discussion, le conseil municipal vote la vente du tracteur tondeuse de marque ETESIA pour la somme de 200 € en l'état.

#### 2. Contribution annuelle Fondation du Patrimoine ;

La commune est sollicitée comme chaque année pour une adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Pour une Commune de moins de 500 habitants, la suggestion est de 55 €.  
*Accord du Conseil Municipal*

### **3. Contribution annuelle à l'ADILE ;**

L'ADILE assure une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme. Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

La cotisation demandée pour le soutien des communes pour l'exercice 2021 est de 50 €.

*Accord du Conseil Municipal*

### **4. Subvention spéciale 14 juillet**

Le conseil municipal avait donné son accord pour une subvention à hauteur de 250€ au profit de l'association les copains du Marais pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2021.

L'association a mis en place un système de bons d'achats chez les commerçants de la commune avec une date limite d'utilisation. Suite au délai échu, l'ensemble des bons d'achats non utilisés a généré moins de dépenses pour l'association, le montant alloué est revu à la baisse sur proposition des membres de l'association.

La commune alloue une subvention exceptionnelle de 85 €.

*Accord du Conseil Municipal (M. LUCAS membre de l'association concernée s'est retiré du vote).*

## **B. PATRIMOINE :**

### **1. Devis pour modification des portes de la Mairie ;**

Un devis a été demandé pour l'évaluation du coût du changement des 3 portes de la façade de la mairie : 1 porte accueil/secrétariat et 2 portes salle du conseil municipal/mariage.

Le Maire présente le devis de l'entreprise FABIEN qui propose des menuiseries en PVC blanc en harmonie avec la porte du bureau non-utilisé actuellement. Les barillets seraient identiques sur les 4 portes avec des clefs sécurisées. Les portes seraient composées de verre sécurit afin de permettre l'enlèvement des grilles de défense.

L'investissement représente la somme de 4 990,22 € HT.

*Accord du Conseil Municipal (Mme. FABIEN s'est retirée du vote).*

## **2. Devis achat panneaux d'affichage : École, Cimetière, Bibliothèque, Mairie.**

Il s'agit de doter la commune de plusieurs affichages officiels :

- un tableau d'affichage ludique pour l'école en harmonie avec les travaux de sécurisation dédié à l'information scolaire et périscolaire ;
- un tableau sur la façade de la salle des fêtes dédié principalement à l'information évènementielle ;
- un tableau d'affichage au cimetière qui permettra la visualisation du plan, du règlement et des règles de respects des lieux (suite aux multiples dégradations).
- renouveler le tableau d'affichage devant la mairie dont l'état de vétusté ne permet pas une remise en état.

Après consultation de plusieurs entreprises, il relève que l'entreprise COMAT ET VALCO répond à l'ensemble des demandes pour un montant total d'investissement de 2 721,44 € HT.

*Accord du Conseil Municipal.*

## **C. RESSOURCES HUMAINES :**

### **1. Validation Lignes Directrices de Gestion avant passage en commission technique ;**

Cette validation concerne le déroulement des carrières des agents territoriaux.

Ainsi, l'ensemble des décisions relatives à la mobilité des agents, ainsi que les avancements de grade et la promotion interne, ne seront plus soumis pour avis préalable de la commission administrative paritaire, elles seront guidées par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG vont dorénavant constituer le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Elles permettent de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Document consultable en mairie.

*Accord du Conseil Municipal.*

### **2. Consultation du Centre de Gestion pour l'assurance statutaire ;**

Le Maire propose de souscrire pour le personnel de la collectivité, affilié à la CNRACL au 1er janvier 2021, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions à prise d'effet au 1er janvier 2022 négociés par le centre de gestion de la Vendée (cf. Annexe).

*Accord du Conseil Municipal.*

### **3. Création d'un poste à temps complet Grade Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Maire demande la création d'un poste à temps complet Grade Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre l'avancement grade d'un agent qui répond à l'ensemble des critères énoncés dans les lignes directrices votées ce jour.

*Accord du Conseil Municipal.*

## **D. QUESTIONS DIVERSES.**

**Décès de Mme Blanche ROYER :** Le Maire informe les conseillers municipaux du décès de Mme Blanche ROYER. La sépulture a lieu le Jeudi 9 septembre à 15h à l'Eglise du Mazeau.

**Projet aire Camping-Car :** Les panneaux signalétiques pour orienter les usagers seront prochainement installer sur la commune.

La mise en service des bornes devrait avoir lieu le 27 septembre 2021.

**Vitraux de l'église :** Les conseillers prennent connaissance des devis de réparation des vitraux de l'église suite aux dégradations de cet été. Les réparations devraient être prises en charge par les assurances des responsables des dégradations. Un devis de 15 150 € et un devis de 13 984,21 €.

**Fête de l'énergie** à XANTON-CHASSENON a lieu le dimanche 12 septembre. Entrée Gratuite

**Nuisances sonores :** plusieurs administrés se sont plaints du non-respect des règles liées aux nuisances sonores notamment le dimanche. Un courrier type va être mis en place et transmis aux citoyens concernés par ces abus.

**Médaille de la famille :** Il existe plusieurs critères d'attribution possibles :

- Parent (père, mère) ayant élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Ils doivent avoir fait également, dans l'exercice des droits et des devoirs liés aux enfants, un constant effort pour les élever dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles ;
- Personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents ;
- Personne ayant élevé pendant au moins 2 ans au moins un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté ;
- Veuf ou veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants, dont l'aîné a atteint 16 ans ;
- Autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

**Carte ambassadeur du Sud Vendée :** Mme GROUSSET présente cette nouvelle carte accessible pour tous les habitants du Sud Vendée notamment les habitants de la Commune. Elle offre des avantages pour les activités touristiques du territoire. Plus d'information sur <https://www.sudvendeeetourisme.com/ambassadeur-sud-vendee/>

Départ de Mme MARTINELLI : elle informe le conseil municipal de son prochain déménagement vers un autre département.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) : Mme HERHARD présente à la commission intercommunale du PCAET informe les conseillers municipaux de la nécessité pour la commune d'être représentée dans les trois groupes de travail concernant : la santé, le climat et la mobilité. Trois élus sont proposés comme suit :

- Pour la Santé : HERHARD Anne-Marie
- Pour le climat : VEILLAT-FABIEN Florence
- Pour la mobilité : BOUHIER-BONNEAU Brigitte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire



BORDET Bernard

